



Compte-rendu - Assemblée générale annuelle

20 janvier 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024

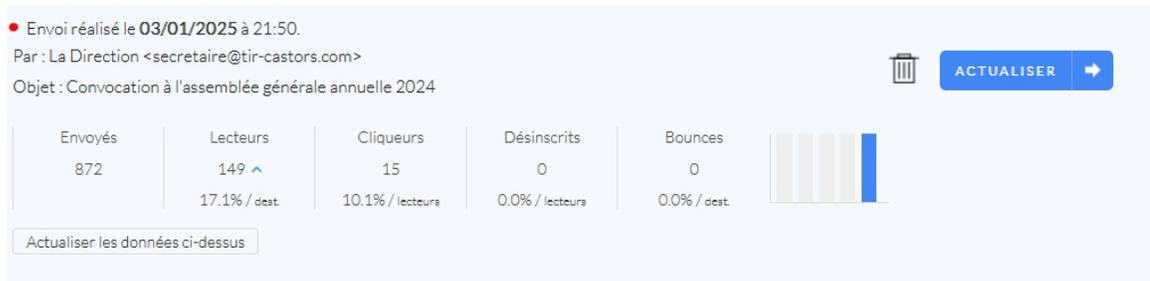
ORDRE DU JOUR

- A. Ouverture de l'assemblée
- B. Acceptation de l'ordre du jour
- C. Vérification de la régularité de l'avis de convocation et du quorum
- D. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 27 janvier 2024
- E. Rapport des administrateurs
 - a. Rapport du trésorier (Gale Stewart) et approbation du rapport financier
 - b. Rapport du président (Dominique Vachon)
 - c. Rapport du vice-président (Mario Racine)
 - d. Rapport du représentant du secteur carabine (Michel Boily)
 - e. Rapport du représentant du secteur pistolet/révolver (Luc-A. Boisvert)
 - f. Rapport du responsable du secteur arc (Charles Bergeron)
- F. Ratification des modifications des règlements généraux et politiques
 - a. Art. 19
- G. Rapport du comité de mise en candidature (Ronald Houde)
 - a. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
 - b. Nomination du ou des scrutateurs
 - c. Élection des administrateurs
- H. Rapport sur les orientations pour l'année à venir
- I. Varia :
 - a. Ouvert : Sujets à titre informatif seulement
 - b. Fermé : Sujets avec prise de décision (vote)
- J. Prix de présence
- K. Levée de l'Assemblée

• **L'assemblée débute officiellement à 19h05**

• **L'acceptation de l'ordre du jour à été proposée par Bernard Bruyère (313), appuyé par Luc A. Boisvert (297) et accepté à l'unanimité.**

• **Vérification de la régularité de l'avis de convocation et du quorum**



L'avis a été acheminé par courriel le 3 janvier à 872 membres inscrits par internet, à l'intérieur des 15 jours réglementaires prescrits. Pour les autres membres non inscrits à internet, l'envoi par la poste a été effectué le 6 janvier dans la journée et respecte le délai exigé.

Il y a actuellement 33 membres présents¹ pour la présente assemblée confirmant la validité de cette dernière, puisqu'elle requiert 15 membres pour être valablement constituée.

Il est proposé par Jean-Claude Thériault (#500), secondé par Bernard Bruyère (#313) de reconnaître la régularité de l'avis de convocation et du quorum.

Adopté à l'unanimité.

• **Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2023 su 27 janvier 2024.**

Il est proposé par Maurice-François Angers (1517), secondé par Marcel Lainé (1310) de se dispenser de la lecture du procès-verbal et d'accepter ce dernier tel que rédigé.

¹ ANNEXE 1 : Copie de la liste des présences

Adopté à l'unanimité.

• Rapport des administrateurs

a. Rapport du trésorier (Gale Stewart)

Chers membres,

J'ai été à même de constater l'évolution de notre club pendant 49 ans et je peux réaffirmer mon optimisme sur son futur à court et moyen terme. L'exercice financier 2023-2024 montre un profit d'environ \$81,000. Cet écart important par rapport à l'année précédente (montrant un déficit d'environ \$16,000) peut s'expliquer par la méthode comptable utilisée en note 2 (comptabilisation des apports) que je vais vulgariser de la façon suivante:

Étant donné la fermeture des livres au 30 septembre, il y a des fluctuations normales d'une année à l'autre au secteur commercial dans le nombre d'heures achetées et/ou livrées. Ronald peut en témoigner, il y a 3 grosses factures payées pour lesquelles les heures restent à livrer. Parmi les changements pour cette année, notons :

- Nous avons cessé la vente de munitions. Ce qui était offert comme un service aux membres (à un profit minime pour le club) occasionnait un coût trop élevé en assurances.
- Améliorations locatives. Tel que Dominique l'a mentionné, un nouveau service de prêt d'armes débutera sous peu. Il a fallu réaménager un bureau, acheter une armoire sécurisée et un système de caméra, ce qui a occasionné des dépenses. L'impact du prêt d'armes en termes d'augmentation possible de membres reste à voir sur les prochaines années.
- Au secteur commercial, le service de police de Lévis, qui est notre plus gros client, a construit une salle de tir. Ils devraient continuer avec nous jusqu'en mars. De nouveaux clients et l'augmentation du nombre d'heures achetées par nos clients actuels devraient mitiger la perte de revenus. Le renouvellement de notre bail est dû pour mai 2025 et nous avons une option de renouvellement automatique pour 5 ans dans des conditions similaires. Un plan stratégique 2025-2029 continuant les orientations du plan stratégique 2021-2025 sera rédigé et proposé à l'AGA de l'an prochain.

Je tiens à remercier la firme PCA Services qui au cours de l'année facilite la tenue de livres, effectue la mission d'examen et prépare le rapport financier. Un merci spécial à Jean-Philippe Jobin, CPA pour son implication.

Je vous remercie également pour la confiance que vous avez placée en moi et aux autres membres du CA. La pérennité du club est ma principale motivation à poursuivre en tant que trésorier afin que d'autres que moi puissent vivre une passion pour le tir.

Gale Stewart, Ph. D.

Trésorier, Club de Tir Castors de Charlesbourg

Approbation du rapport financier²

Le rapport financier a été produit par monsieur Jean-Philippe Jobin de la firme PCA

Il est proposé par Charles Bergeron (703), appuyé par Bernard Rieutord (913) d'accepter le rapport financier tel que présenté. Des copies seront disponibles à l'accueil au club de tir.

<p><u>Discussion</u> : Une personne s'informe du nombre de membres que compte actuellement le club : Ronald Houde précise le nombre de 940 membres.</p>

Adopté à l'unanimité

² ANNEXE 2 : Copie du rapport financier

b. Rapport du président (Dominique Vachon)

Dominique résume et commente, avec toute la verve qu'on lui connaît, les différentes actions entreprises en cours d'année :

- Les infrastructures requises pour l'acquisition et la possession d'armes de poing ont été finalisées
- Notre nouveau permis d'exploitation délivré par le contrôleur des armes à feu a été finalement obtenu en octobre dernier
- Notre site internet a été adapté pour permettre le prêt d'armes de poing
- Nous avons acquis des armes avec les calibres suivants :
 - .22 long rifle
 - 9 mm
 - .357 magnum
- Nous avons formé nos responsables à l'accueil pour le prêt d'arme
- Nous avons débuté le processus de prêt dès le début de 2025 après deux ans de travail.

Rappel du processus de prêt d'armes aux membres :

- La *réservation d'une arme de poing se fait via* le site internet et doit être complétée **48 heures** à l'avance.
- Aucun prêt sans réservation.
- Le prêt d'armes de poing est réservé exclusivement aux membres (pas d'invité).
- Le membre doit fournir des cartouches manufacturées.
- Une seule arme prêtée par salle de tir.

Des précisions sur la manière de procéder seront transmises aux membres très prochainement via notre infolettre.

- **Dominique répond aux questions soulevées.**

Ronald apporte les précisions sur la réservation en ligne. Il met l'accent sur la nécessité de réserver son pas de tir en premier et ensuite la réservation de l'arme.

- Monsieur Rieutord (913) demande s'il est permis d'utiliser des munitions 38 spécial pour l'utilisation du .357. Dominique répond dans l'affirmative. S'ensuivent des discussions sur la possibilité d'endommager le barillet...
- **Mario Racine désire rappeler aux membres que nous offrons un service de prêt d'armes et non un service de location.**

- Monsieur Marco Lajoie (1766) demande quand les calibres .22 et .357 vont être disponibles dans le système de réservation. Dominique mentionne que le système est en rodage et que, très prochainement, il sera possible de les sélectionner.
- Monsieur Pierre Nadeau (643) demande si le club procède à l'acquisition d'armes neuves. Dominique précise qu'il procède à l'achat d'armes usagées provenant en principe de membres qui veulent s'en départir. Il ajoute qu'il va s'en tenir aux trois calibres précédemment mentionnés.

c. Rapport du Vice-président (Mario Racine)

À tous les membres,

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2025.

2024 a encore été une année active, tant au niveau récréatif et corporatif, grâce à l'implication de nos bénévoles et le travail de notre gérant, Ronald Houde. Notre club assure un environnement sécuritaire et accueillant.

J'aimerais souligner particulièrement le travail du comité pistolet pour leur implication à l'organisation de la compétition, qui a permis de faire l'expérience de plusieurs types d'arme aux membres participants. Cette activité a été très appréciée. J'invite le comité pistolet à renouveler cette activité.

Cette activité m'a permis de faire une évaluation. En effet, les risques augmentent lorsque l'opérateur manque d'expérience, c'est là que l'officiel est essentiel pour assurer la sécurité sur la ligne de feu. Étant moi-même un officiel, mais avec des professionnels qui, je dois dire, est facile à superviser puisqu'ils sont formés à encadrer des opérateurs professionnels. Je suis obligé de dire bravo ! À tous nos officiels et un gros merci pour leur implication parce qu'il faut vraiment dire que ça pas été de tout repos avec certains participants. J'ai eu chaud !

Autre observation, j'ai apprécié le travail de l'officiel qui m'a rappelé qu'il faut avoir sa carte de membre dans la salle de tir, même si on ne tire pas quand bien même je le suis le vice-président. Bon travail !

Le dossier juridique impliquant le club et monsieur Simon Gerbeau. Ce dernier nous a donné signe de vie par l'entremise de son avocat. Malheureusement cela nous a imposé des frais extrajudiciaires

supplémentaires, mais nécessaires. Monsieur Gerbeau s'est permis de contacter notre avocate et nous rappeler nos obligations suite au jugement. Nous avons fait un rappel à ce dernier que nous avons respecté le jugement de la cour dans son intégralité et nous lui avons signifié que notre avocate n'avait plus de mandat de représentation. Depuis, plus de nouvelles de monsieur Gerbeau.

Avis de rappel, certains de nos bénévoles et formateurs donnent des conseils qui ne sont pas adéquats à des membres débutants. Je comprends que c'est pour bien faire. Si vous n'êtes pas moniteur ou instructeur reconnu, vous devriez vous en tenir aux règles de sécurité.

Pour finir, j'aimerais remercier les membres du conseil d'administration : Dominique, Gale, Alain, Charles, Michel et Luc, qui donnent leur temps afin d'assurer le bon fonctionnement et la pérennité du club.

d. Rapport du responsable du secteur carabine (Michel Boily)

Composition actuelle du comité:

Michel Boily, Pierre Plamondon, Mario Méthot, Gale Stewart, **Nicole Rossignol, Maurice-François Angers**. Il reste 5 postes à combler.

- Participation de certains membres aux différentes compétitions Bench à l'extérieur. On va tenter d'organiser des compétitions interclub) ici au club de tir pour la prochaine année.
- On continue d'installer et de modifier les tables Bench pour le tir carabine.

Monsieur Bernand Rieutord (913) demande quels sont les calibres permis pour le tir à la carabine : Dominique répond qu'il s'agit essentiellement de calibres à percussion annulaire : .22, .22 magnum, .17hmr.

e. Rapport du représentant du secteur pistolet/révolver (Luc-A. Boisvert)

Composition actuelle du comité:

Luc A. Boisvert, **Richard Barrette**, Michael-Patrick Bernier, Jean-Nil Duval, **Serge Foster**, Marcel Lainé, **Dann Pépin**. Il reste 4 postes à combler.

- Maintien de la clinique d'initiation des nouveaux membres du club qui est en place depuis mai 2022
- Préparation d'un projet d'accompagnement au tir pour les membres qui éprouvent des difficultés ou qui veulent parfaire leur technique de tir.
- Luc ajoute qu'il a pris en note la commande de Mario Racine, de répéter l'expérience de l'an passé.
- Propose également l'obligation pour les membres qui empruntent les armes du club, de passer obligatoirement par la clinique d'initiation.
- Luc précise qu'un **INVITÉ** pour la discipline pistolet/révolver doit obligatoirement avoir 18 ans. **Une personne ne peut agir comme invité qu'une seule fois à vie.**
- Gale Stewart, concernant le tir à air, informe l'assemblée que, dernièrement à Trois-Rivières, lors d'une compétition, une membre du club s'est qualifiée pour se présenter aux compétitions nationales qui se tiendront à Saskatoon en mars prochain. Nicole Rossignol, sa coach, va l'accompagner. Il en profite pour présenter Guillaume Paré (1108) très impliqué dans cette discipline. Il invite les membres à le référer aux jeunes qui seraient intéressés par cette activité.
- Mario Racine rappelle aux officiels à l'accueil et dans les salles de tir de ne pas se gêner d'intervenir lorsque des membres ne respectent pas la tenue vestimentaire.

f. Rapport du représentant du secteur arc (Charles Bergeron)

Composition actuelle du comité:

Charles Bergeron, **Bernard Rieutord**. Il reste 6 postes à combler.

Rapport comité arc pour l'année 2024

Nous comptons un petit nombre de membres tireurs à l'arc réguliers et plusieurs chasseurs à l'arc et arbalète qui pratiquent avant la chasse de façon sporadique. Nous allons travailler sur la rénovation des cibles en particulier.

Mandat en 2025

- Inviter d'autres tireurs et tireuses à pratiquer le tir à l'arc et l'arbalète.
- Améliorer et entretenir nos équipements (les arrêts-flèches en particulier)

M. Jocelyn Moisan (1704) fait remarquer que, sur le système de réservation, il est spécifié qu'il y a 4 pas de tir à l'arc. Il y aurait lieu d'apporter une modification, car il n'y a de l'espace que pour 3 tireurs.

- **Ratification des modifications des règlements généraux**

ARTICLE 19.0 : MANDAT

Le président, Dominique Vachon, explique les motifs qui ont amené la modification de l'article 19 des règlements généraux, comme il est présenté ici. En fait, il s'agit de l'abrogation de l'article.

La durée du mandat des quatre (4) administrateurs élus lors d'A.G.A. est de deux ans.

~~Dans le but d'amener un renouvellement au sein de l'administration, un administrateur ne peut faire plus de deux (2) mandats de deux (2) ans consécutifs. Deux postes d'administrateurs sont en élection chaque année. Un administrateur qui a complété deux mandats et qui souhaite continuer verra sa candidature rejetée uniquement si d'autres membres ont déposé leur candidature.~~

Les représentants de chacun des comités de tir sont choisis chaque année par les autres membres de chacun de ces comités.

Monsieur Pierre Brodeur (138) propose un amendement à l'article., soit de conserver le fait que 2 postes d'administrateurs sont en élection chaque année.

Il est proposé par Denis Faucher (808), appuyé par Clément Daigle (007) d'accepter l'amendement tel que présenté.

La durée du mandat des quatre (4) administrateurs élus lors d'A.G.A. est de deux ans.

Deux postes d'administrateurs sont en élection chaque année.

Les représentants de chacun des comités de tir sont choisis chaque année par les autres membres de chacun de ces comités.

Il est proposé par Michel Boily (1029) appuyé par Richard Barrette (641) d'accepter la proposition du conseil d'administration en tenant compte de l'amendement.

Accepté à l'unanimité.

• **Rapport du comité de mise en candidature**

Monsieur Ronald Houde, gérant du club, apporte les précisions sur les mises en candidature :

POUR LES ADMINISTRATEURS :

SEULEMENT DEUX BULLETINS ONT ÉTÉ REÇUS DANS LES DÉLAIS PRÉVUS :

- Mario Racine
- Gale Stewart

Mario et **Gale** sont donc reconduits dans leur poste pour les 2 prochaines années.

POUR LES COMITÉS³ :

Pistolet : Luc A. Boisvert (297), Marcel Lainé (1310), Emmanuel Loch (1314), Maurice-François Angers (1317). **Le comité est complet.**

Carabine : Pierre Plamondon (910), Michel Boily (1029), Guillaume Paré (1108). **Il reste 2 postes à combler.**

Arc : Charles Bergeron (703), Léa Maltais (1860), Jocelyn Moisan (1204). **Il reste 3 postes à combler.**

³ ANNEXE 3, Composition des comités 2025

• **RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS À VENIR POUR LA PROCHAINE ANNÉE**

Dominique Vachon présente les orientations pour 2025 :

- Négociations et renouvellement de bail
- Améliorations locatives (suivant la signature du bail) à prévoir :
 - Insonorisation
 - Porte-cible
 - Travaux de peinture divers
- Développement et mise en œuvre d'un volet d'accompagnement au tir conçu par le club
- Développer nos comités

• **Varia**

A : Ouvert

Aucun sujet à aborder.

B. Fermé (avec prise de décision)

Aucune manifestation des membres avant la date limite du 13 janvier 2025.

• **PRIX DE PRÉSENCE**

On procède par ordre d'importance des prix de présences.

- Le club de tir, pour la promotion du tir dans son enceinte, propose une arbalète Excalibur Mag Air
- La FQT a été très généreuse et a participé pour 5 cartes cadeaux de 200\$
- Le club de tir offre également :
 - a. Une carte cadeau de 100\$
 - b. Une carte cadeau de 75\$
 - c. Une carte cadeau de 50\$

Des numéros de 1 à 33, correspondant au nombre de membres présents, sont placés dans un contenant. Dominique se promène dans la salle et fait tirer des membres au hasard :

Voici les résultats des tirages :

- Arbalète : Serge Foster (coupon #6)
- 1^{er} prix de 200\$: Maurice-François Angers (coupon #27)N. B. le prix avait été gagné par Mario Racine (coupon #32), qui a décidé de le remettre au tirage.
- 2^e prix de 200\$: Richard Barrette (coupon #3)
- 3^e prix de 200\$: Bernard Rieutord (coupon #19)
- 4^e prix de 200\$: Ronald Houde (coupon #15)
- 5^e prix de 200\$: André Paquet (coupon #5)
- Prix de 100\$: Emmanuel Loch (coupon #11). Le prix avait été gagné par Michel Boily (coupon #10), qui a décidé de le remettre au tirage.
- Prix de 75\$: Marcel Lainé (coupon #7)
- Prix de 50\$: Clément Daigle (coupon #23)

Dominique va se charger de remercier monsieur Gilles Bédard pour la participation très appréciée de la **FQT**.

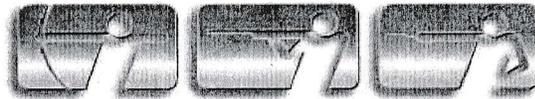
Les membres du conseil d'administration remercient tous ceux qui se sont déplacés pour leur rencontre annuelle.

• LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets étant épuisés, il est proposé par Bernard Bruyère (313), appuyé par Esther Gauthier (552) de clore la réunion à 20h45.

Adopté à l'unanimité.

ANNEXE 1



Institut de Tir
de l'Est du Québec

PRÉSENCES
AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

DATE: 20 janvier 2025

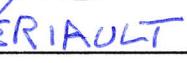
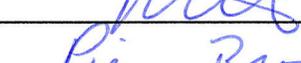
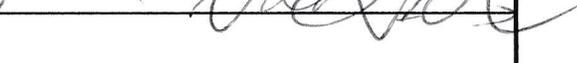
#	MEMBRE	
1	196	Alain Beaudin
2	1277	Dominique Veillon
3	641	Richard Barrette
4	297	Luc A. Boisvert
5	992	André Dagenet
6	582	Serge Foster
7	1310	Marcel Laine
8	145	Nicole Rossignol
9	600	GALE STEWART
10	1029	M. BOILY
11	1374	Emmanuel Loch
12	676	Guy St-Gelais
13	1887	Jean-Fil Duroval
14	703	Charles Bergeron
15	271	ROBERT HERPPE
16	1495	Thomas
17	552	Esther Gauthier



Institut de Tir
de l'Est du Québec

PRÉSENCES
AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

DATE: 20 janvier 2025

#	MEMBRE
18	1704 JOCELYN MOISAN 
19	913 Bernard RIEUFORD 
20	500 JEAN-CLAUDE THERIAULT 
21	1839 MARIE-CLAUDE VIGNOLIA 
22	808 DENIS FAUCHER
23	007 Clément Daigle 
24	1108 Guillaume Paré
25	1767 Jean-François Enmond 
26	313 BERNARD BRUYÈRE 
27	1517 MAURICE FRANÇOIS AUGÈRE 
28	324 CLAUDE JULIEN 
29	1193 GASTON RODRIGUE 
30	1766 MARCO LAJOIE 
31	138 PIERRE BRODEUR 
32	1099 MARIO KOENIG 
33	643 PIERRE NADEAU 
34	

ANNEXE 2

CLUB DE TIR LES CASTORS
DE CHARLESBOURG INC.

ÉTATS FINANCIERS
DE LA PÉRIODE TERMINÉE
AU 30 SEPTEMBRE 2024

CLUB DE TIR LES CASTORS
DE CHARLESBOURG INC.

ÉTATS FINANCIERS
DE LA PÉRIODE TERMINÉE
AU 30 SEPTEMBRE 2024

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT	1-2
ÉTATS FINANCIERS	
RÉSULTATS	3
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	4
BILAN	5
FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTES COMPLÉMENTAIRES	7-11

Siège social

4815, boul. de l'Ormière, suite 240
Québec (Qc) G1P 1K6
Tél. 418.861.8899
Télééc. 1.877.813.4463

700, boul. Laure, suite 245
Sept-Îles (Qc) G4R 1Y1
Tél. 418.861.8899
Télééc. 1.877.813.4463

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de :

➤ **CLUB DE TIR LES CASTORS DE CHARLESBOURG INC.**

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme **CLUB DE TIR LES CASTORS DE CHARLESBOURG INC.**, qui comprennent le bilan au **30 septembre 2024** et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour la période terminée à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux Normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux Normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'organisme, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT (SUITE...)

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme **CLUB DE TIR LES CASTORS DE CHARLESBOURG INC.** au **30 septembre 2024**, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour la période terminée à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

PCA SERVICES CORPORATIFS INC.



¹Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n°A144288

Québec (Québec)
Le 20 janvier 2025

Résultats de la période terminée au 30 septembre 2024

	2024	2023
Produits		
Revenus - Cartes de membres	103 330 \$	103 653 \$
Revenus - Location de salles et équipements	135 387	73 697
Revenus - Intérêts et ristournes	45 214	22 521
Revenus - Ventes de munitions et d'articles de tir	1 766	5 788
Revenus - Formation et compétition	-	803
	285 697	206 462
Charges		
Salaires et charges sociales	64 552	62 141
Loyer	59 243	56 861
Compensation - Accueil et officiels	17 792	17 376
Taxes, licences et permis	13 198	9 491
Honoraires professionnels	11 686	33 161
Énergie	9 730	10 080
Frais de bureau	7 329	10 182
Entretien et réparations - Équipements	5 827	1 741
Fournitures	4 494	4 508
Frais pour le 60 ^e anniversaire	2 036	-
Frais de représentations	1 567	1 489
Télécommunications	1 492	1 316
Assurances	1 281	1 744
Publicité et promotion	332	3 803
Perte sur règlement de poursuite	-	4 465
Intérêts et frais bancaires	1 540	331
Intérêts sur la dette à long terme	-	2 367
Amortissement des immobilisations corporelles	1 950	1 564
	204 049	222 620
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	81 648 \$	(16 158) \$

Évolution des actifs nets
de la période terminée au 30 septembre 2024

	2024			2023	
	Investi en immobilisations	Fonds de réserve - Traitement des conséquences environnementales éventuelles	Non affecté	Total	Total
Solde au début de la période	7 412 \$	180 000 \$	642 517 \$	829 929 \$	846 087 \$
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(1 950)	-	83 598	81 648	(16 158)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	1 612	-	(1 612)	-	-
Solde à la fin de la période	7 074 \$	180 000 \$	724 503 \$	911 577 \$	829 929 \$

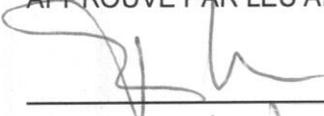
**Bilan
au 30 septembre 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<u>ACTIF</u>		
Actif à court terme		
Encaisse	216 795 \$	316 906 \$
Placements échéant à moins d'un an (note 4)	784 430	540 240
Comptes clients	30 284	1 610
Stocks	-	1 254
Frais payés d'avance	723	1 144
	<u>1 032 232</u>	<u>861 154</u>
Immobilisations corporelles (note 3)	7 074	7 412
Placements, au coût (note 4)	-	184 242
	<u>7 074</u>	<u>191 654</u>
	<u>1 039 306 \$</u>	<u>1 052 808 \$</u>
<u>PASSIF</u>		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs	19 183 \$	24 569 \$
Salaires à payer	2 261	2 388
Sommes à remettre à l'État	2 651	1 875
Revenus perçus d'avance	103 634	154 047
Portion court terme de la dette à long terme (note 5)	-	40 000
	<u>127 729</u>	<u>222 879</u>
	<u>127 729</u>	<u>222 879</u>
<u>ACTIFS NETS</u>		
Non affecté (page 4)	724 503	642 517
Fonds de réserve (page 4)	180 000	180 000
Investi en immobilisations (page 4)	7 074	7 412
	<u>911 577</u>	<u>829 929</u>
	<u>1 039 306 \$</u>	<u>1 052 808 \$</u>

Engagement contractuel (note 6)

Éventualité (note 8)

APPROUVÉ PAR LES ADMINISTRATEURS :



Président



TRÉSORIER

Flux de trésorerie
de la période terminée au 30 septembre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<i>Activités de fonctionnement</i>		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	81 648 \$	(16 158) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 950	1 564
Intérêts implicites	-	2 367
	<u>83 598</u>	<u>(12 227)</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Comptes clients	(28 675)	17 445
Stocks	1 254	(357)
Frais payés d'avance	421	736
Comptes fournisseurs	(5 385)	8 832
Sommes à remettre à l'État	776	(5 006)
Salaire à payer	(127)	(623)
Revenus perçus d'avance	(50 413)	26 180
	<u>(82 149)</u>	<u>47 207</u>
	<u>1 449</u>	<u>34 980</u>
<i>Activités d'investissement</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 612)	(800)
Acquisition de placements	(59 948)	(16 933)
	<u>(61 560)</u>	<u>(17 733)</u>
<i>Activités de financement</i>		
Remboursement de la dette à long terme	<u>(40 000)</u>	-
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>		
Variation de la période	(100 111)	17 247
Au début de la période	316 906	299 659
À la fin de la période	<u>216 795 \$</u>	<u>316 906 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse.

Notes complémentaires au 30 septembre 2024

NOTE 1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est régi comme organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et a été constitué le 27 octobre 1995. Il est exempté de la Loi sur l'impôt sur le revenu. Sa principale activité est le tir à la cible par armes à feu, à l'air et à l'arc. De plus, il loue ses locaux pour des cours de tir à des agences et des corps policiers.

NOTE 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

Les principales estimations sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la dépréciation des actifs financiers ainsi que la valeur de réalisation nette des stocks.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits au cours de la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de cartes de membre sont constatés lorsque les membres renouvellent leur abonnement et que le recouvrement des cotisations est raisonnablement sûr.

Les revenus de location de salles et équipement sont constatés lorsque les services sont rendus. Les heures de location qui ne sont pas utilisées sont constatées à titre de revenus perçus d'avance.

Les revenus d'intérêts et ristournes sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Notes complémentaires au 30 septembre 2024

NOTE 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE...)

Les revenus de ventes de munition sont constatés lorsque les munitions sont livrées aux clients.

Les revenus de formation et de compétition sont constatés lorsque les formations et les compétitions ont lieu.

Les autres produits provenant de services sont comptabilisés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'actif net non affecté rend compte des activités menées par l'Organisme en matière de prestation de services et d'administration. Il présente les ressources non affectées et les subventions de fonctionnement.

L'actif net investi en immobilisations présente les ressources affectées aux immobilisations corporelles.

L'actif net investi dans le fonds de réserve présente les ressources affectées aux conséquences environnementales éventuelles.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les stocks sont constitués de munitions et sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. La valeur nette de réalisation correspond au coût de remplacement.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement tous ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des actifs et passifs financiers désignés par la société lors de la comptabilisation initiale, lesquels sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients à recevoir, des stocks et des placements. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs à payer et des revenus perçus d'avance.

Notes complémentaires au 30 septembre 2024

NOTE 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE...)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût, l'entité détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Organisme détermine qu'il y a eu au cours de la période un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement d'un compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transactions

L'Organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de la période où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode linéaire ou la méthode dégressive aux taux/durée suivants :

DESCRIPTION	MÉTHODE	TAUX/DURÉE
Accessoires de tir	Dégressif	20%
Aménagement et mobilier	Dégressif	15%
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans
Autres équipements	Dégressif	20%
Matériel informatique	Dégressif	55%

NOTE 3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	au 30 septembre 2024			2023	
	Coût	Acquisition	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Accessoires de tir	37 648 \$	- \$	36 330 \$	1 318 \$	1 647 \$
Aménagement et mobilier	191 706	-	189 175	2 531	2 978
Améliorations locatives	5 385	-	5 385	-	-
Autres équipements	18 513	-	16 342	2 171	2 714
Matériel informatique	3 501	1 612	4 059	1 054	73
	256 753 \$	1 612 \$	251 291 \$	7 074 \$	7 412 \$

Notes complémentaires au 30 septembre 2024

NOTE 4. PLACEMENTS, AU COÛT

	2024	2023
Épargne à terme portant intérêt au taux de 3,7 % et échéant en septembre 2025	264 211 \$	189 660 \$
Épargne à terme portant intérêt au taux de 4,65 % et échéant en mars 2025	256 052	187 077
Épargne à terme portant intérêt au taux de 5,65 % et échéant en septembre 2025	264 167	184 242
Épargne à terme portant intérêt au taux de 4,25 % et échéant en avril 2024	-	61 272
Épargne à terme portant intérêt au taux de 2 % et échéant en septembre 2024	-	102 231
Placements échéant à moins d'un an	(784 430)	(540 240)
	- \$	184 242 \$

NOTE 5. DETTE À LONG TERME

	2024	2023
Emprunt de 60 000 \$, garanti par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêt jusqu'en décembre 2023, remboursé au cours de la période.	- \$	40 000 \$
Portion court terme de la Dette à long terme	-	(40 000)
	- \$	- \$

NOTE 6. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme est locataire d'un immeuble en vertu d'un bail jusqu'en avril 2025. Les loyers minimaux futurs totalisent 39 868 \$. Le bail comporte une option de renouvellement automatique de 5 ans dans des conditions similaires.

Notes complémentaires au 30 septembre 2024

NOTE 7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 30 septembre 2024.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ces obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients. Au 30 septembre 2024, un client représente 55 % des comptes clients (en 2023 un client représente 71 %)

Risques de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à une risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses comptes fournisseurs, des salaires à payer et de la dette à long terme.

NOTE 8. ÉVENTUALITÉ

Les opérations de l'organisme sont régies par des lois gouvernementales concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables en ce qui concerne la résultante, son échéance ou son impact. Présentement, au meilleur de la connaissance de ses dirigeants, l'organisme est exploité en conformité avec les lois et les règlements en vigueur.

ANNEXE 3

COMPOSITION DES COMITÉS

2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------

A R C	Charles Bergeron (703)				
	Bernard Rieutord (913)				
	Léa Maltais (1860)				
	Jocelyn Moisan (1204)				

A R A B I N E	Michel Boily (1029)				
	Maurice-François Angers (1517)				
	Gale Stewart (600)				
	Pierre Plamondon (910)				
	Nicole Rossignol (600)				
	Guillaume Paré (1108)				
	Mario Méthot (299)				

P I S T O L E T	Serge Foster (582)				
	Dann Pépin (1223)				
	Emmanuel Loch (1374)				
	Marcel Lainé (1310)				
	Michaël Patrick Bernier (1183)				
	Jean-Nil Duval (1087)				
	Maurice-François Angers (1517)				
	Richard Barrette (641)				
	Luc A. Boisvert (297)				

ARTICLE 37 : MANDAT

La durée du mandat des membres de chaque comité de tir est de deux (2) ans. Quatre (4) sont en élection les années paires et trois les années impaires.